Image not found or type unknown

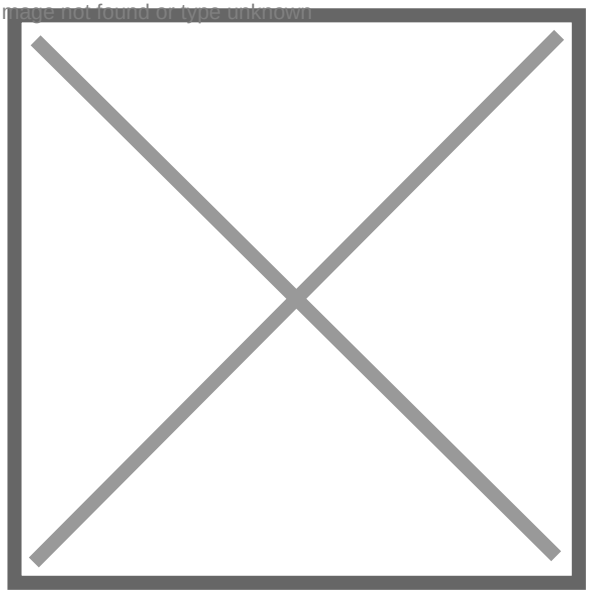

Bail non renouvelé, quels recours ?

Par **gochure**, le **19/06/2008** à **11:26**

Bonjour,
Je suis en location dans une maison avec mon conjoint et mes deux filles de 4 ans et deux mois.
Le bail arrive à sa fin le 01/10/08 et ma propriétaire veut récupérer le logement pour se loger elle même. ELle nous demande donc de quitter la maison pour le 30 septembre.
Nous nous sommes mis à la recherche d'une autre location mais c'est très difficile. En effet, mon conjoint a perdu son emploi et les propriétaires manquet de garanties.
Quels sont nos recours si nous ne trouvons pas d'autres logement pour la fin septembre, nous n'avosn pas de famille qui puisse nous héberger, peut elle nous expulser?
Je suis vraiment inquiète de cette situation.
Merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **domi**, le **19/06/2008** à **13:53**

Vous a-t-elle signifié sa décision par écrit en LRAC en respectant le délai 6 mois pour vous laisser le temps de vous retourner?
Le congé doit vous être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant l'échéance du bail. Le motif de la reprise doit être clairement énoncé. À défaut, le congé sera considéré comme nul.

Par **Marion2**, le **19/06/2008** à **20:12**

Contactez une assistante sociale qui pourra vous aider à vous reloger. Faites le très rapidement.

Par **gochure**, le **20/06/2008** à **10:20**

Merci domi pour votre réponse.
La propriétaire a tout fait dans les règles, LRAR, motif énoncé dans la lettre...
Mais quels sont les risques pour ma famille si je ne peux pas déménager en septembre ?

Par **domi**, le **20/06/2008** à **10:28**

Dans ce cas , comme vous le dit Laure , prenez rapidement contact avec les services sociaux de votre mairie pour expliquer votre situation! je vous souhaite bon courage et tenez nous au courant ! Domi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés